

2 A Z

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.500 €

Siège social : 19, rue Galilée  
17440 AYTRE

910 065 325 RCS LA ROCHELLE

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOUT  
2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 10 août  
**A douze heures,**

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation régulière du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre électronique du 20 juillet 2023.

**Sont présents ou représentés :**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Monsieur Mohamed AZOUM, propriétaire de | 90 actions, |
| - Monsieur Jimmy DELAGE, propriétaire de  | 60 actions, |

Soit un total de 150 actions  
Sur les 150 actions composant le capital social.

Monsieur Mohamed AZOUM préside la séance en qualité de Président associé.

Il constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux associés par voie électronique le 20 juillet 2023,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions proposées par le Président au vote de l'assemblée
- Les statuts.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Transfert de siège social,**
- **Modification de l'Article 4 – « Siège social » des statuts,**
- **Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.**

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social initialement situé 19, rue Galilée 17440 AYTRE, à l'adresse suivante :

**Zone Artisanale du Radar - 257, rue du Radar 17220 SAINTE SOULLE**

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS**

En conséquence, l'article 4 – « Siège social » des statuts de la société est modifié comme suit :

##### ***« Article 4 – Siège social***

*Le siège social est fixé à l'adresse suivante : Rue du Radar 17220 SAINTE SOULLE. »*

Le reste de l'article est inchangé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

**Le Président de séance**  
**Monsieur Mohamed AZOUM**  
**Président associé**

**Monsieur Jimmy DELAGE**  
**Associé**

**SAS 2AZ**  
19 rue Galilée  
17440 Aytré  
05 46 07 63 06  
RCS 910 065 325

